

Décision n° 2023-36B



**Bureau communautaire
Mardi 16 mai 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Bernard COSTE.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Remplacement des sources d'éclairage énergivores par des sources LED plus durables

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

La Communauté de communes du Clermontais souhaite, en lien avec son projet de territoire Axe 1 « Un territoire durable », Enjeu 3 « Relever le défi de la transition énergétique », Action « Se fixer un objectif de réduction de consommation de toutes les énergies », remplacer ses sources d'éclairage énergivores par des sources LED plus durables et moins consommatrices d'énergie.

Cette action concerne les sites du Centre Aquatique, du Siège administratif, du Centre Technique d'Aspiran, du Pôle de Loisirs de Clermont l'Hérault, de la Crèche de Clermont l'Hérault et de la Crèche de Canet.

Le montant de l'investissement en matériel est évalué à 39 785.96€ et prévoit une économie de 38 681€ par an sur la totalité des sites. Le coût de maintenance des installations énergivores actuelles doit être pris en compte car la durée de vie des sources actuelles est plus faible que celle des LED. Cela implique un remplacement complet des installations tous les 3 ½ ans pour les sources en place contre tous les 10 ans pour les LED. Cela contribue à une meilleure rentabilité de l'opération.

Le remplacement des sources d'éclairage par des sources LED plus durables représente un investissement judicieux pour la Communauté de communes du Clermontais. Les économies réalisées en matière de consommation d'énergie et de coûts de maintenance compenseront rapidement les coûts initiaux, et la collectivité bénéficiera d'installations conformes aux réglementations futures, notamment pour les crèches, et offrant une meilleure qualité d'éclairage.

L'ensemble des travaux de remplacement sont prévus pour l'année 2023, avec une intervention sur le Centre Aquatique en premier lieu, ce site étant le plus consommateur d'énergie.

Le montant du remplacement du parc des luminaires se décompose comme suit :

- Site Centre Aquatique = 12 928.50€ HT,
- Site Siège de la Communauté de communes = 8 016.95€ HT,
- Site Crèche de Clermont l'Hérault = 5 650.48€ HT,
- Site Crèche de Canet = 3 500.14€ HT,
- Site Centre Technique d'Aspiran = 8 525.15€ HT,
- Site Pôle de Loisirs de Clermont l'Hérault = 1 164.74€ HT,

Soit un total de 39 785.96€ HT d'investissement en matériel.

Plan de financement prévisionnel – 39 785.96€ HT :

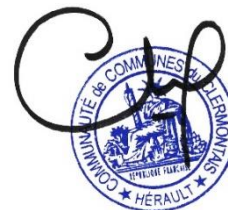
Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
FONDS VERT	39 785.96€	50%	19 892.98€
HERAULT ENERGIES	39 785.96€	30%	11 935.79€
Total des aides publiques			31 828.77€
Montant HT restant à la charge de la collectivité			7 957.19€
Coût de l'opération HT			39 785.96€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires via le Fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) la somme de 19 892.98€ (Dix-Neuf-Mille-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Douze-Euros-et-Quatre-Vingt-Dix-Huit-Cts), et auprès d'Hérault Energies, un aide de 11 935.79€ (Onze-Mille-Neuf-Cent-Trente-Cinq-Euros-et-Soixante-et-Dix-Neuf-Cts),
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Mai 2023

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.